

**Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
de l'Agglomération de Chaumont,**

COMPTE RENDU

**de la séance
du conseil d'administration en date du**

02 février 2026

Le deux février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration, régulièrement convoqués le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, se sont réunis, au CIAS, sous la présidence de Monsieur Patrice VOIRIN, Vice-Président.

Madame Lise COURTOIS prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Administration : 33

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 31

PRESENTS : 14

Patrice VOIRIN, Maryse CAMUS, Marie-Hélène CHATEL, Joël CLEMENT, Evelyne CORREANI, Lise COURTOIS, Audrey DUHOUX, Anne-Marie GORSE, Marie-Noëlle HUBERT, Didier JOLLY, Sophie NOËL, Cyril PIERSON, Marie-Christine SIMONNET, Guy URSCHEL

EXCUSES : 17

Max BOUCHOT, Khalid BOUSABATA, Annick CATTANI, Didier COGNON, Eric COURAGEOT, Michel COURAGEOT, Marc DUVAL, Patricia ELMAJDOUBI, Magali GUENY, Michèle LEMAIRE, Stéphane MARTINELLI, Nicolas MERLE, Marie-Christine MURGIDA, Luc NOIROT, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Michel PROST, Philippe RUTARD

PROCURATIONS : 4

Stéphane MARTINELLI à Patrice VOIRIN, Magali GUENY à Marie- Noëlle HUBERT, Marc DUVAL à Lise COURTOIS, Philippe RUTARD à Cyril PIERSON

TITRES	N° PAGES
1- Rapport d'orientations budgétaires 2026	3-4
2- Tarification 2026 pour les anciens résidents- Résidence Jacques Weil	5
3- Tarification 2026 pour les anciens résidents- MARPA Les Lilas	5
4- Relais Petite Enfance de Villiers-le-Sec- Mise en place d'une bibliothèque- Demande de subvention à la caisse d'allocations familiales de la Haute-Marne	5
5- Compte-rendu des actes passés par le Président	5

Cette séance faisant suite à celle en date du vingt-huit janvier deux mille vingt-six où le quorum n'a pas été atteint, le conseil d'administration délibère valablement, même en l'absence de quorum.

Madame Lise COURTOIS est désignée pour être la secrétaire de cette séance.

Il n'y a aucune remarque concernant le procès-verbal du 26 novembre 2025 qui est adopté à l'unanimité.

1- Rapport d'orientations budgétaires 2026

Les dépenses continuent d'augmenter malgré les efforts. Les charges de personnel augmentent également alors que les recettes diminuent. L'écart se creuse. L'endettement correspond aux emprunts de la MARPA qui sont pris sur le budget principal.

Micro-crèche :

L'effectif est correct. Il faudra prévoir l'achat d'un lave-linge.

Relais Petite Enfance :

Il sera proposé d'acheter du matériel éducatif.

DSP :

Fin de la DSP pour Nogent et Villiers-le-Sec en 2027 ; Fin de celle pour Froncles en 2028.

Il sera demandé aux ADMR de fournir le rapport d'activité.

MARPA :

Le souci actuel est le manque de résidents. 82% de remplissage en 2025 et le taux est très inférieur en ce début d'année.

Un contact a été pris avec les services de la communication de l'agglomération afin de mettre en avant la structure.

En 2025 il y a eu des pannes conséquentes au niveau du chauffage mais depuis tout est revenu dans l'ordre.

Résidence Jacques Weil :

La résidence a en projet de changer la centrale incendie avec également une possibilité de demander une subvention à la CARSAT.

Les salles de bains et les sanitaires sont vieillissants et à terme cela va devenir une contrainte pour de futurs résidents.

Madame HUBERT demande si, dans le cadre de la réfection de deux logements, la salle de bains était comprise. Madame SALEUR précise que le CIAS peut refaire papier, peinture mais pour les salles de bains, comme il s'agit de toucher la structure, ce n'est pas possible puisque le CIAS n'est pas propriétaire. D'ailleurs il y a de nombreuses infiltrations dans les bâtiments mais aucune réparation n'est intervenue de la part du propriétaire.

Portage de repas :

Il est demandé si le portage de repas peut s'étendre sur d'autres communes. Monsieur SIVADE informe qu'il faut en faire la demande et surtout qu'il ne faut pas empiéter sur les autres prestataires. Le portage de repas comble les zones blanches qui ont été définies. Il répond à toutes les demandes. Monsieur VOIRIN ajoute que c'est un service qui fonctionne bien.

Chantier insertion :

Le chantier d'insertion rencontre aujourd'hui un problème. Cela a commencé suite à des difficultés au sein de l'équipe avec un comportement « hors cadre » de l'encadrant technique qui a conduit à la mise à pied de l'agent.

Le chantier a également, au début, rencontré des difficultés pour trouver des chantiers puis il était de plus en plus difficile pour recruter.

Finalement les organismes financeurs ont diminué leur participation financière, par conséquent la subvention d'équilibre ne sera pas négligeable.

Le CIAS a reçu un courrier de l'Etat assez ferme rappelant le rôle d'un chantier d'insertion. Après de nombreuses réunions, il a été trouvé des solutions pour les travaux en cours. Puis le président a pris la décision de fermer le chantier d'insertion.

Des échanges ont eu lieu avec l'Etat pour clore le chantier dans les règles juridiques. Il a été également demandé qui devait prendre la délibération. Le CIAS ou l'agglomération ?

Les contrats des agents en insertion se terminent le 28/02/2026. Certains ont été orientés vers d'autres structures d'insertion et les autres, depuis le 02/02/2026 travaillent au centre technique de l'agglomération.

Monsieur URSCHEL demande si le conseil d'administration a envie de créer une autre action et si oui il faut alors faire un brainstorming pour trouver une idée. Madame SALEUR confirme qu'il n'est pas possible de porter un chantier d'insertion déficitaire.

Monsieur PIERSON ajoute que l'Etat va diminuer de 6% son financement en diminuant les ETP. Aujourd'hui, il s'agit d'un public qui n'a jamais travaillé. L'Etat ne veut plus financer des chantiers d'insertion portés par des collectivités.

Madame ROBINET précise que pour l'Etat, le chantier d'insertion du CIAS ferme.

Monsieur PIERSON propose de réfléchir sur un autre mode d'insertion mais pas forcément en Insertion par l'Activité Economique.

Monsieur VOIRIN informe que le CIAS devra prendre une délibération pour fermer le chantier et réfléchir sur une autre action en insertion. Une réflexion est en cours sur le devenir du personnel. La responsable socio-éducative va intégrer le CIAS à 75% et 25% à l'agglomération. La directrice de la résidence Jacques Weil est en arrêt prolongé et il n'y a pas de perspectives de retour à court termes, Mme ROBINET pourrait effectuer le remplacement.

Monsieur URSCHEL demande si le personnel a bien été informé. Mme ROBINET précise qu'elle les accompagnera avec France travail jusqu'à la fin de leur contrat. Monsieur VOIRIN ajoute que c'est un accompagnement humain.

Monsieur VOIRIN demande s'il y a des questions concernant le Rapport d'Orientation budgétaire.

Monsieur URSCHEL demande quel est le retour des bénéficiaires des repas préparés par estredia. Monsieur VOIRIN informe qu'une enquête de satisfaction a été menée et que le bilan est très satisfaisant.

Le conseil d'administration entérine, à l'unanimité, la tenue du débat ainsi

que l'existence du rapport d'orientations budgétaires 2026.

2- Tarification 2026 pour les anciens résidents- Résidence Jacques Weil

Selon l'arrêté ministériel, les prix des loyers ne peuvent pas être augmentés de plus de 0.86 %.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs pour les anciens résidents de 0.86% à compter du 1^{er} mars 2026.

3- Tarification 2026 pour les anciens résidents- MARPA Les Lilas

Monsieur VOIRIN propose de ne pas augmenter les tarifs afin d'être cohérent avec la tarification 2026 pour les nouveaux résidents qui n'a pas été augmentée.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs pour les anciens résidents à compter du 1^{er} mars 2026.

4- Relais petite enfance de Villiers-le-Sec- Mise en place d'une bibliothèque- Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne

Il s'agit de faire une demande de subvention pour créer une bibliothèque au relais petite enfance de Villiers-le-Sec. Le montant estimé de la dépense est de 1 500 €.

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité (Mme HUBERT ne prend pas part au vote) :

- D'approuver le projet « Le livre comme vecteur de lien, d'éveil et d'ouverture sur le monde » ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à demander une aide financière à la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

5- Compte-rendu des actes passés par le Président

Il s'agit de la location d'un logement à la MARPA à Froncles à Mme PETIT Marie-Thérèse du 20 au 30 novembre 2025, Mme PETIT Marie-Thérèse du 01 au 06 décembre 2025, Mme THILLAY Jeannine du 19 au 31 janvier 2026 et d'un logement à Mme HEYMONET Huguette à compter du 20 janvier 2026.

Fait à Chaumont, le 31/03/2026

Le Vice-Président du CIAS

Patrice VOIRIN



Le secrétaire de séance,

Lise COURTOIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Lise Courtois".

